



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 30803

Texte de la question

M. Emile Blessig attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la possibilité offerte aux Etats membres de la Communauté européenne à compter du 1er janvier 2000, de mettre en place une baisse ciblée de TVA sur certains types de services à haute densité de main-d'oeuvre. Il lui rappelle que les emplois à domicile ont un fort potentiel de développement et sont une source importante de création d'emploi. En conséquence, il lui demande de lui préciser les intentions du Gouvernement sur ce dossier et lui demande si ce secteur des emplois à domicile sera inclus dans la liste des activités à forte densité de main-d'oeuvre susceptibles de bénéficier d'un taux réduit de TVA, qui doit être soumise à la Commission européenne avant le 1er septembre 1999.

Texte de la réponse

La Commission européenne a présenté le 15 mars 1999 une proposition de direction visant à appliquer, à titre expérimental, pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2000, un taux réduit sur les services à forte intensité de main-d'oeuvre. Le lavage de vitres et le nettoyage de logements privés ainsi que les services de soins à domicile figurent sur la liste, établie par les Etats membres, des services susceptibles de bénéficier de cette mesure. La France a décidé d'appliquer le taux réduit de la TVA aux services d'aide à la personne fournis par les entreprises agréées en application de l'article L. 129-1-II du code du travail. Ces services regroupent en effet les tâches ménagères (ménage, nettoyage, repassage, préparation des repas, etc.) et l'aide au maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées ainsi que la garde d'enfants et le soutien scolaire. Cette mesure, qui a été adoptée dans la loi de finances pour 2000, répond à la volonté du Gouvernement de faciliter la vie quotidienne des ménages et aux préoccupations exprimées.

Données clés

Auteur : [M. Émile Blessig](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30803

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1999, page 3224

Réponse publiée le : 24 janvier 2000, page 479